LES CERTIFICATIONS NUMERIQUES

LES CERTIFICATIONS NUMERIQUES

Depuis plus de 20 ans, l'ACPM/OJD est la seule organisation capable de fournir au marché media des données certifiées

RÉFÉRENCE DANS L'EXPERTISE DU DÉNOMBREMENT DES MÉDIAS

L'OJD a été crée en 1923 pour la certification des données de diffusion de la Presse en France.
Avec le développement du numérique dans le secteur des Media à la fin du XXème siècle, l'ACPM/OJD a su s'adapter aux mutations technologiques des médias en proposant la certification des sites web dès 2001.
Cette certification des supports digitaux se base sur la labellisation préalable d'outils de mesure.

FAIRE CERTIFIER LES CHIFFRES DE VOS SUPPORTS DIGITAUX PAR L'ACPM

- **Gagner** en visibilité et en reconnaissance
- **Valoriser** son trafic, sur le plan publicitaire mais aussi en tant que capital de l'entreprise
- **Participer** à la professionnalisation du marché, en répondant aux attentes des annonceurs et des agences médias, lesquels remettent en cause les chiffres fournis selon un mode déclaratif
- **Se comparer** sans ambiguïté aux autres acteurs du marché.

LES CERTIFICATIONS NUMERIQUES

Depuis, le périmètre d'intervention de l'ACPM/OJD Numérique n'a cessé de s'étendre, concernant aujourd'hui 6 supports numériques

ACPM OJD FRÉQUENTATION

SITES WEB (2001)
APPLICATIONS (2011)
AMP (2017)

ACPM OJD RADIOS DIGITALES

RADIOS DIGITALES (2013)

ACPM OJD DOOH TRUST

DOOH
(2018)

ACPM OJD PODCAST

PODCAST
(2020)

LES CERTIFICATIONS NUMERIQUES

126 sites se sont vus attribuer le Digital Ad Trust

Par ailleurs, l'ACPM est également avec le CESP, le tiers certificateur du Label Digital Ad Trust.
Label crée par l'ensemble de l'interprofession (SRI, UDECAM, UDA, GESTE, ARPP & IAB) pour récompenser les sites qui s'engagent dans la mise en œuvre de publicités responsables.

Le Digital Ad Trust est attribué par le respect et l'engagement des sites candidats sur 5 critères.

1. **BRAND SAFETY**
2. **VISIBILITE**
3. **FRAUDE**
4. **EXPERIENCE UTILISATEUR**
5. **RESPECT DES DONNEES PERSONNELLES**

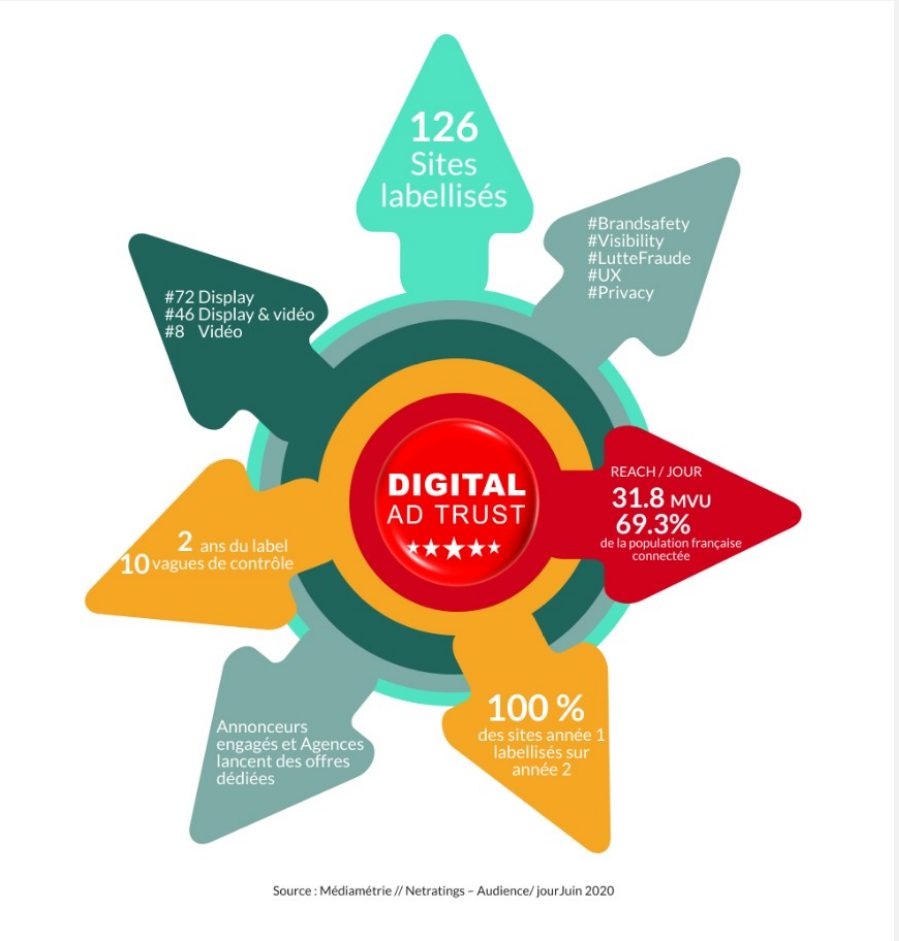

LE PRINCIPE DE LABELLISATION DES OUTILS DE MESURE

L'ACPM n'est pas un mesureur mais un certificateur.

Sa mission est d'établir la vérité des chiffres des médias.

Quelque soit le support à contrôler, celui-ci devra préalablement vérifier que sa fréquentation (pour les sites & applis) ou sa diffusion (pour les web radios et podcast) soit diffusée par un outil de mesure labellisé par l'ACPM.

L'ACPM labellise les outils de mesure, afin que le contrôle s'effectue dans le respect des normes internationales.
Les outils de mesure labellisés du bureau numérique respectent ainsi l'ensemble des critères exigés par les cahiers des charges de l'ACPM.

A date, sont labellisés :

- **6 outils de mesure sur la fréquentation des Sites & Applis**
- **7 outils de mesure sur la diffusion des Web Radios**
- **4 outils de mesure sur la diffusion des Podcasts.**

HARMONISATION INTERNATIONALE

En sa qualité de **membre fondateur de l'IFABC** (l'Association Internationale des Bureaux de Contrôle de la Diffusion), l'ACPM participe activement au travail d'harmonisation des critères de mesure et de certification au sein des **36 pays** représentés.

Valorisation des éditeurs certifiés en créant
une « white list Internationale »

A date, 22 pays participent à l'élaboration de cette liste : Argentina, Australia, Belgium, Brazil, Canada, Czech Republic, Dominican Republic, Finland, France, Germany, Italy, India, Luxembourg, Poland, Romania, Spain, Sweden, Switzerland, The Netherlands, UK & ROI, United States of America, Uruguay

LES SITES ET APPLICATIONS

600 SITES WEB

(FIXE,MOBILE,AMP)

175 APPLICATIONS

(MOBILE & TABLETTE)

certifiés tous les mois

L'ACPM certifie pour chaque site déclaré et identifié le nombre de visites et de visiteurs par jour et par semaine.

Une seconde partie, consacrée aux Pages Vues, est établie sous la responsabilité de l'éditeur. L'ACPM vérifie alors que ces Pages Vues proviennent bien du périmètre du site certifié.

Rang	Marques Numériques d'Actualités	Visites Sites unifiés juillet 2020	Visites Applications unifiées juillet 2020	Part Mobilité
1	Ouest-france.fr	136 838 551	11 180 807	79%
2	Franceinfo.fr	129 589 540	20 576 578	78%
3	LeFigaro.fr	129 522 952	30 496 378	71%
4	LeMonde.fr	126 724 615	44 105 722	70%
5	Bfmtv.com	112 472 703	19 317 137	93%
6	Tele-Loisirs.fr	106 120 887	77 855 955	71%
7	LeParisien.fr	96 240 580	10 655 311	80%
8	20minutes.fr	95 530 377	19 357 391	72%
9	Actu.fr	66 852 778	NC	88%
10	Femmeactuelle.fr	61 572 822	NC	74%

LES SITES ET APPLICATIONS

3 Indicateurs référents

VISITE : Acte de consultation d'au moins une page du site web fixe effectué par un Visiteur Unique depuis un terminal connecté. Une absence d'activité sur le site web fixe dans un délai excédant trente minutes vaut pour fin de la Visite.

VISITEUR : C'est l'identification d'un terminal connecté disposant d'un Navigateur Web, sans distinction de lieu et de mode de connexion, sur la période observée.

PAGES VUES : Téléchargement complet du contenu principal (éditorial / publicitaire) d'une page du Site web fixe sur le terminal du Visiteur identifié.

LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

LES CONDITIONS CUMULATIVES REQUISES POUR L'INSCRIPTION D'UN SERVICE DE PRESSE EN LIGNE (SPEL)

Pour être admis sur la liste des **supports habilités** à recevoir des **annonces légales** dans chaque département, les services de presse en ligne justifient :

- Soit d'une diffusion payante correspondant à une vente effective par abonnement au moins égale aux minima fixés. Cette vente effective est réalisée à un prix public ayant un lien réel avec les coûts, sans que la diffusion du service s'accompagne de la fourniture gratuite ou payante de marchandises ou de prestations de services ne présentant pas un lien avec l'objet principal du service ;

- Soit d'une **fréquentation**, exprimée en nombre de **visites hebdomadaires**, au moins égale aux minima fixés pour chaque département.

Dans le cas de la fréquentation, l'éditeur doit présenter à l'appui de sa candidature le nombre moyen de visites hebdomadaires en provenance du département sur les 6 derniers mois précédant sa demande. Le nombre moyen de visites hebdomadaires doit être certifié par un organisme offrant la garantie de moyens d'investigation suffisants et notoirement reconnus comme tels.

L'habilitation des publications des AJL commence par une certification de la part de l'ACPM

Pour obtenir une habilitation des publications AJL, l'éditeur doit adhérer à la certification ACPM de son/ses site(s).
Cette certification s'effectue selon une procédure rodée en quatre étapes, passant par :

1 • **La Déclaration des chiffres de l'éditeur par son outil de mesure labellisé ;**
Chaque jour, la Déclaration Systématique de Fréquentation (DSF) est réalisée par **l'outil de mesure labellisé** (cf. tableau ci-dessous) par l'ACPM , qui collecte et envoie la donnée mesurée (Visite, Visiteur quotidien et Page Vue) au Bureau ACPM/ OJD Internet pour le compte de l'éditeur. (Les données concernant le visiteur hebdomadaire sont déclarées chaque semaine.)

2 • **Les Contrôles effectués par le Bureau ACPM Numérique ;**
Tout au long de la période de certification de l'éditeur, ces fichiers journaux sur lesquels on peut retrouver le périmètre, l'heure et par le cookie le visiteur... sont contrôlés de façon ponctuelle et aléatoire sur un échantillon ou sur la totalité de la mesure. Les résultats issus des contrôles ACPM sont ensuite comparés aux résultats déclarés par l'éditeur via l'outil.

3 • **Le Procès-Verbal édité et publié par l'ACPM ;**
Chaque mois, le Procès-Verbal officialise le contrôle. Il porte sur le critère de la Visite, du Visiteur et des Pages Vues.

4 • **La Publication des résultats, à destination du marché publicitaire;**
Par le biais de nos classements qui sont transmis chaque mois à 30 000 acteurs du marché ainsi qu'aux agences médias et annonceurs.

Le site doit souscrire à un outil de mesure labellisé

Listes des outils de mesure labellisés ACPM

SOCIÉTÉ	OUTILS DE MESURE *	CONTACT	
Adobe	ADOBE ANALYTICS	M. Alexandre Azzopardi	01 56 54 98 26 azzopard@adobe.com
AT Internet	ANALYSER	Mme Samia Abara Basly	06 20 02 69 63 Samia.AbaraBasly@atinternet.com
Google	GOOGLE ANALYTICS PREMIUM	Romuald Deloumeaux	06 77 69 60 25 rdeloumeaux@google.com
IDFR	WYSISTAT	M. Laurent Naigeon	03 81 40 20 80 lnaigeon@idfr.net
Net Solution Partner (NSP)	SMARTPROFILE	M. Julien Musso	01 42 15 12 43 jmusso@nsp-fr.com

L'ACPM propose aux éditeurs de sites, de disposer d'une annexe de répartition géographique de vos visites hebdomadaires en moyenne sur le territoire français.

- L'éditeur déclare **2 fois par an** sa fréquentation départementale semestrielle à l'aide des chiffres remontés par son outil accrédité ACPM.
- L'ACPM dans son rôle de tiers certificateur contrôle la véracité des chiffres de fréquentation agrégés au niveau régional. Une fois l'audit validé, une annexe géographique sera apposée au **procès-verbal**.
- Celle-ci sera disponible sur le site acpm.fr et accompagnera votre demande **d'habilitation**.

Formulaire Répartition Géographique Numérique

Valeur absolue

A compléter en %

Formulaire

FREQUENTATION PAR DEPARTEMENT					
01 Ain	0	0	51 Marne	0	0
02 Aisne	0	0	52 Haute-Marne	0	0
03 Allier	0	0	53 Mayenne	0	0
04 Alpes-de-Haute-Provence	0	0	54 Meurthe-et-Moselle	0	0
05 Hautes-Alpes	0	0	55 Meuse	0	0
06 Alpes-Maritimes	0	0	56 Morbihan	0	0
07 Ardèche	0	0	57 Moselle	0	0
08 Ardennes	0	0	58 Nièvre	0	0
09 Ariège	0	0	59 Nord	0	0
10 Aube	0	0	60 Oise	0	0
11 Aude	0	0	61 Orne	0	0
12 Aveyron	0	0	62 Pas-de-Calais	0	0
13 Bouches-du-Rhône	0	0	63 Puy-de-Dôme	0	0
14 Calvados	0	0	64 Pyrénées-Atlantiques	0	0
15 Cantal	0	0	65 Hautes-Pyrénées	0	0
16 Charente	0	0	66 Pyrénées-Orientales	0	0
17 Charente-Maritime	0	0	67 Bas-Rhin	0	0
18 Cher	0	0	68 Haut-Rhin	0	0
19 Corrèze	0	0	69 Rhône	0	0
2A Corse-du-Sud	0	0	70 Haute-Saône	0	0
2B Haute-Corse	0	0	71 Saône-et-Loire	0	0
21 Côte-d'Or	0	0	72 Sarthe	0	0
22 Côtes-d'Armor	0	0	73 Savoie	0	0
23 Creuse	0	0	74 Haute-Savoie	0	0
24 Dordogne	0	0	75 Paris	0	0
25 Doubs	0	0	76 Seine-Maritime	0	0
26 Drôme	0	0	77 Seine-et-Marne	0	0
27 Eure	0	0	78 Yvelines	0	0
28 Eure-et-Loir	0	0	79 Deux-Sèvres	0	0
29 Finistère	0	0	80 Somme	0	0
30 Gard	0	0	81 Tarn	0	0
31 Haute-Garonne	0	0	82 Tarn-et-Garonne	0	0

Annexe géographique certifiée

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

FREQUENTATION PAR DEPARTEMENT
Sous la responsabilité de l'éditeur

01 Ain	19 156	0,17%	51 Marne	29 298	0,26%
02 Aisne	25 917	0,23%	52 Haute-Marne	5 634	0,05%
03 Allier	13 522	0,12%	53 Mayenne	66 484	0,59%
04 Alpes-de-Haute-Provence	20 283	0,18%	54 Meurthe-et-Moselle	161 139	1,43%
05 Hautes-Alpes	3 381	0,03%	55 Meuse	38 313	0,34%
06 Alpes-Maritimes	24 791	0,22%	56 Morbihan	122 826	1,09%
07 Ardèche	10 142	0,09%	57 Moselle	67 611	0,60%
08 Ardennes	6 761	0,06%	58 Nièvre	7 888	0,07%
09 Ariège	27 044	0,24%	59 Nord	127 334	1,13%
10 Aube	11 268	0,10%	60 Oise	76 626	0,68%
11 Aude	29 298	0,26%	61 Orne	218 608	1,94%
12 Aveyron	27 044	0,24%	62 Pas-de-Calais	164 520	1,46%
13 Bouches-du-Rhône	102 543	0,91%	63 Puy-de-Dôme	38 313	0,34%
14 Calvados	262 556	2,33%	64 Pyrénées-Atlantiques	65 357	0,58%
15 Cantal	12 395	0,11%	65 Hautes-Pyrénées	21 410	0,19%
16 Charente	21 410	0,19%	66 Pyrénées-Orientales	28 171	0,25%
17 Charente-Maritime	55 216	0,49%	67 Bas-Rhin	176 915	1,57%
18 Cher	11 268	0,10%	68 Haut-Rhin	24 791	0,22%
19 Corrèze	7 888	0,07%	69 Rhône	185 930	1,65%
2A Corse-du-Sud	4 507	0,04%	70 Haute-Saône	7 888	0,07%
2B Haute-Corse	3 381	0,03%	71 Saône-et-Loire	19 156	0,17%
21 Côte-d'Or	22 537	0,20%	72 Sarthe	78 879	0,70%
22 Côtes-d'Armor	131 841	1,17%	73 Savoie	14 649	0,13%
23 Creuse	19 156	0,17%	74 Haute-Savoie	32 679	0,29%
24 Dordogne	21 410	0,19%	75 Paris	2 627 809	23,32%
25 Doubs	25 917	0,23%	76 Seine-Maritime	534 126	4,74%
26 Drôme	27 044	0,24%	77 Seine-et-Marne	288 473	2,56%
27 Eure	200 579	1,78%	78 Yvelines	246 780	2,19%
28 Eure-et-Loir	34 932	0,31%	79 Deux-Sèvres	19 156	0,17%
29 Finistère	127 334	1,13%	80 Somme	60 850	0,54%
30 Gard	38 313	0,34%	81 Tarn	49 581	0,44%
31 Haute-Garonne	472 149	4,19%	82 Tarn-et-Garonne	39 440	0,35%
32 Gers	41 693	0,37%	83 Var	43 947	0,39%
33 Gironde	411 299	3,65%	84 Vaucluse	252 414	2,24%
34 Hérault	187 057	1,66%	85 Vendée	176 915	1,57%
35 Ille-et-Vilaine	196 072	1,74%	86 Vienne	18 030	0,16%
36 Indre	7 888	0,07%	87 Haute-Vienne	6 761	0,06%
37 Indre-et-Loire	32 679	0,29%	88 Vosges	31 552	0,28%
38 Isère	46 201	0,41%	89 Yonne	13 522	0,12%
39 Jura	27 044	0,24%	90 Territoire de Belfort	2 254	0,02%
40 Landes	36 059	0,32%	91 Essonne	109 304	0,97%
41 Loir-et-Cher	36 059	0,32%	92 Hauts-de-Seine	847 389	7,52%
42 Loire	19 156	0,17%	93 Seine-Saint-Denis	250 160	2,22%
43 Haute-Loire	19 156	0,17%	94 Val-de-Marne	152 124	1,35%
44 Loire-Atlantique	300 868	2,67%	95 Val-d'Oise	194 945	1,73%
45 Loiret	37 186	0,33%	971 Guadeloupe		
46 Lot	64 230	0,57%	972 Martinique		
47 Lot-et-Garonne	57 469	0,51%	973 Guyane		
48 Lozère	2 254	0,02%	974 La Réunion		
49 Maine-et-Loire	86 767	0,77%	976 Mayotte		
50 Manche	123 953	1,10%	AUTRES DEPARTEMENTS		

FREQUENTATION PAR REGION
Certifiée ACPM-OJD

AUVERGNE - RHONE-ALPES	438 343
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	126 206
BRETAGNE	578 073
CENTRE - VAL DE LOIRE	160 012
CORSE	7 888
GRAND EST	553 282
HAUTS-DE-FRANCE	455 247
ILE DE FRANCE	4 716 984
NORMANDIE	1 339 822
NOUVELLE AQUITAINE	739 211
OCCITANIE	1 027 684
PAYS DE LA LOIRE	709 913
PACA	447 359
DOM TOM FRANCE	
AUTRES DEPARTEMENTS	
TOTAL VISITES HEBDOMADAIRES MOYENNE FRANCE (sur la période de contrôle)	**11 300 024**

ACPM OJD

OBSERVATIONS

période contrôlée : juillet à décembre 2019

ACPM OJD

L'ACPM OJD a contrôlé la fréquentation du site web en accord avec la procédure définie par son Règlement d'Application pour la certification des sites web. À l'issue de ce contrôle, il apparaît que les chiffres de fréquentation déclarés par le site web traduisent une réalité également constatée par le contrôle, et ne révèlent pas d'anomalie dans la mesure.

Stéphane BODIER
Directeur Général

Jean-Paul DIETSCH
Directeur Général Adjoint

Mélanie FERNANDEZ
Contrôleur OJD

- A la suite du procès-verbal sites unifiés
- Disponible sur le Site acmp.fr

Pages Vues Totales	Pages Vues / Visites*	Procés verbal
90 662 078	1,4	
89 193 254	1,4	
101 972 223	1,4	
110 975 383	1,4	
138 403 461	1,4	
83 081 092	1,4	

TARIFICATION

"Sites" Web Fixes, Mobiles* et AMP** 2020 **(en € Hors Taxes)**

** Sites optimisés pour les mobiles et tablettes*
*** Contenus éditoriaux produits et brandés par l'éditeur mais diffusés hors de ses supports digitaux*

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DE DOSSIER : 500 € H.T.

DROIT FIXE (Annuel par Editeur)	*750 € H.T*

+

	TRANCHE PAR VISITE MENSUELLES	COÛT ANNUEL
DROIT PROPORTIONNEL EN VISITES *(basé sur le 1er P.V. mensuel établi du site principal, de l'éditeur puis sur la moyenne de l'année précédente)*	*de 1 à 1 000 000*	*1 871 €*
	de 1000 001 à 5 000 000	*3 153 €*
	de 5 000 001 à 10 000 000	*5 728 €*
	plus de 10 000 000	*8 064 €*

Exemples :

1. Un site avec → 450 000 visites/mois → **2 621 €** (Droit Fixe + Droit Proportionnel)
2. Un site avec → 2 500 000 visites/mois → **3 903 €** (Droit Fixe + Droit Proportionnel)
3. Un site avec → 9 500 000 visites/mois → **6 478 €** (Droit Fixe + Droit Proportionnel)

FRAIS LIÉS AUX CONTRÔLES DE SITES SUPPLÉMENTAIRES PAR ÉDITEUR (Annuel par Éditeur)

Forfaits liés au niveau de Droit Proportionnel de l'éditeur	1° Site sup.	2° Site sup.	3° Site sup.	3° Site sup.	5° Site et +.
< 1 million de Visites	*1 172 €*	*939 €*	*707 €*	*589 €*	*589 €*
> 1 million de Visites	*1 404 €*	*1 172 €*	*939 €*	*707 €*	*589 €*
> 5 millions de Visites	*1 757 €*	*1 404 €*	*1 172 €*	*939 €*	*589 €*
> 10 millions de Visites	*1 848 €*	*1 520 €*	*1 172 €*	*939 €*	*589 €*

Le site de référence pour le calcul du barème est celui qui a le plus de visites.

Tarification – AJL – Annexe géographique

Annexe géographique

364€ H.T par Annexe pour un an de contrôle.

En plus de la cotisation site

44, rue de Cambronne – 75015 Paris

+33 (0) 1 43 12 85 30

equipe-ojdnumerique@acpm.fr

www.acpm.fr